



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 11434

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos de la situation dramatique de l'Algérie. Face aux atrocités dont la population civile est victime et devant la difficulté d'établir précisément les responsabilités, il souhaite connaître la position du Gouvernement français concernant le projet de constitution d'une Commission d'enquête internationale, sous l'égide de l'ONU.

Texte de la réponse

Face à la violence intolérable et injustifiable qui meurtrit l'Algérie depuis de trop longues années, l'attitude de la France a toujours été dictée par un sentiment profond de solidarité. Le Gouvernement condamne de la manière la plus ferme les actes terroristes qui endeuillent le peuple algérien. Il s'efforce également de contribuer utilement, en dehors de toute ingérence, aux efforts des Algériens pour venir à bout de la crise qui les éprouve si durement. La création d'une commission d'enquête internationale est fermement refusée par les autorités algériennes, ainsi que par une grande partie de la classe politique et nombre de personnalités en Algérie. Beaucoup d'Algériens considèrent en effet que les responsables des massacres perpétrés dans leur pays sont clairement identifiés. Ils se demandent également comment la commission pourrait enquêter concrètement sur l'action des groupes armés terroristes. Le gouvernement français ne peut ignorer ces considérations. Personne ne conteste cependant aujourd'hui, en Algérie comme dans la communauté internationale, la nécessité d'une information plus complète et d'une plus grande ouverture sur l'extérieur. Le Gouvernement souhaite donc encourager tout ce qui peut contribuer, dans le respect de la souveraineté de l'Etat algérien, à une meilleure compréhension de la situation en Algérie. A cet égard, une évolution peut être constatée depuis quelques mois. Les déplacements de la troïka européenne, de la délégation du parlement européen, de responsables politiques et de parlementaires français et européens, en nombre croissant, ainsi que le travail de la presse, ont permis de créer de nouveaux liens entre les deux rives de la Méditerranée. Le Gouvernement encourage vivement ces échanges qui permettent de lever certains malentendus sur les positions de chacun. C'est dans cette même optique que le Gouvernement, au plan bilatéral, s'emploie à établir progressivement un dialogue ouvert et naturel avec les autorités algériennes. La reprise des contacts et des relations de coopération entre les sociétés civiles participe, elle aussi, pour une part importante, à ce même mouvement. Le Gouvernement entend enfin soutenir le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Algérie. L'accord d'association, qui est actuellement en négociation, a notamment pour objectif de favoriser l'ouverture et la modernisation de l'économie algérienne.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11434

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1267

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3374